

FICHE D'INSCRIPTION

Accueil de loisirs du mercredi

Année scolaire 2018/2019 période 1

A déposer en mairie avant le 24 août 2018

Un dossier de liaison à l'accueil du mercredi est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi se font désormais par période.

Pour des raisons d'organisation, l'inscription à la période est obligatoire.

Le paiement s'effectue également à la période lors du dépôt en mairie de la fiche d'inscription, suivant le nombre de jours choisis.

J'inscris mon enfant, NOM : Prénom:

Classe : Ecole :

Adresse :

Code postal : Commune :

Courriel :@.....

pour la période du 3/09 au 19/10/2018 (inscriptions jusqu'au 24/08/2018)

Veillez cocher les jours choisis au dos de cette feuille

Accueil du mercredi avec ou sans cantine : de 7h à 12h et de 14h à 19h (avec possibilité de déposer votre enfant jusqu'à 9h le matin et le reprendre à partir de 17h le soir)

Voici pour information les dates des prochaines périodes :

- pour la période du 5/11 au 21/12/2018 (inscriptions jusqu'au 19/10/2018)

- pour la période du 7/01 au 8/02/2019 (inscriptions jusqu'au 21/12/2018)

- pour la période du 25/02 au 5/04/2019 (inscriptions jusqu'au 8/02/19)

- pour la période du 23/04 au 5/07/2019 (inscriptions jusqu'au 5/04/19)

Signature des parents :



Ne pas jeter sur la voie publique



FICHE D'INSCRIPTION

Accueil de loisirs du mercredi

Année scolaire 2018/2019 période 1

A déposer en mairie avant le 24 août 2018

Un dossier de liaison à l'accueil du mercredi est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi se font désormais par période.

Pour des raisons d'organisation, l'inscription à la période est obligatoire.

Le paiement s'effectue également à la période lors du dépôt en mairie de la fiche d'inscription, suivant le nombre de jours choisis.

J'inscris mon enfant, NOM : Prénom:

Classe : Ecole :

Adresse :

Code postal : Commune :

Courriel :@.....

pour la période du 3/09 au 19/10/2018 (inscriptions jusqu'au 24/08/2018)

Veillez cocher les jours choisis au dos de cette feuille

Accueil du mercredi avec ou sans cantine : de 7h à 12h et de 14h à 19h (avec possibilité de déposer votre enfant jusqu'à 9h le matin et le reprendre à partir de 17h le soir)

Voici pour information les dates des prochaines périodes :

- pour la période du 5/11 au 21/12/2018 (inscriptions jusqu'au 19/10/2018)

- pour la période du 7/01 au 8/02/2019 (inscriptions jusqu'au 21/12/2018)

- pour la période du 25/02 au 5/04/2019 (inscriptions jusqu'au 8/02/19)

- pour la période du 23/04 au 5/07/2019 (inscriptions jusqu'au 5/04/19)

Signature des parents :



Ne pas jeter sur la voie publique



Merci de compléter le tableau suivant :

	Mercredi 5/09	Mercredi 12/09	Mercredi 19/09	Mercredi 26/09	Mercredi 03/10	Mercredi 10/10	Mercredi 17/10
Journée entière avec repas							
Matin sans repas							
Matin avec repas							
Après-midi avec repas							
Après-midi sans repas							

Règlement : chèque espèces

Pour rappel :

	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas		Journée entière avec repas
1 enfant	3,50 €	7 €	1 enfant	9 €
À partir du 2 ^e enfant	2,50 € supplémentaires par enfant	6 € supplémentaires par enfant	2 enfants	16 €
			3 enfants	23 €
Communes voisines	6 €	12 € par enfant	À partir du 4 ^e enfant	4 € supplémentaires par enfant
			Communes voisines	17 € par enfant

Merci de compléter le tableau suivant :

	Mercredi 5/09	Mercredi 12/09	Mercredi 19/09	Mercredi 26/09	Mercredi 03/10	Mercredi 10/10	Mercredi 17/10
Journée entière avec repas							
Matin sans repas							
Matin avec repas							
Après-midi avec repas							
Après-midi sans repas							

Règlement : chèque espèces

Pour rappel :

	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas		Journée entière avec repas
1 enfant	3,50 €	7 €	1 enfant	9 €
À partir du 2 ^e enfant	2,50 € supplémentaires par enfant	6 € supplémentaires par enfant	2 enfants	16 €
			3 enfants	23 €
Communes voisines	6 €	12 € par enfant	À partir du 4 ^e enfant	4 € supplémentaires par enfant
			Communes voisines	17 € par enfant